

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2022
(en présentiel et en visioconférence)

Convocations adressées le 8 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 7 titulaires – 1 suppléant
Nombre de délégués votants : 7



Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Monsieur Régis SALIC, Monsieur Patrick MICHAUD (en visio), Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Monsieur Pierre-Alain ROIRON (en visio)

Membres excusés :

Monsieur Thibault COULON, Marion NICOLAY-CABANNE

Membres suppléants présents non votant:

Emmanuel DUMENIL

Pouvoir :

0

**CS 22.09.14-2 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX (CCSPL) – DESIGNATION DES MEMBRES**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

La Loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » a modifié les règles de composition des commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) en permettant la participation de représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire (SMADAIT) doit créer une commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition paraît utile.

La commission examine notamment chaque année le rapport établi par le délégataire de service public.

La commission est également consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire (SMADAIT), Monsieur Bruno FENET, est membre de droit et préside cette commission.

Aussi, il est proposé de fixer à 16 le nombre de membres appelés à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux, soit 8 représentants du SMADAIT et 8 représentants d'usagers et d'associations locales et de procéder à la désignation des représentants du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire à la commission précitée comme suit :

15 SEP. 2022

COURRIER

Madame Nathalie SAVATON
Monsieur Régis SALIC
Monsieur Etienne MARTEGOUTTE
Madame Cécile CHEVILLARD
Monsieur Pierre-Alain ROIRON
Madame Bethsabée HAAS
Monsieur Philippe FOURNIE
La Directrice Générale du CHRU de Tours ou son représentant
Le Président ou son représentant de l'UFC Que Choisir 37
Le Président ou son représentant de la délégation de l'APF France Handicap d'Indre-et-Loire
Le Président ou son représentant du Comité Régional Centre de la Fédération Française Aéronautique
Le Directeur ou son représentant de l'école de pilotage APA MERMOZ
Le Président ou son représentant d'Aéro Centre
Le Président ou son représentant ou son représentant de l'Association Touraine Hôtel
Le Président ou son représentant de l'Association des châteaux de la Loire

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu Le CGCT et notamment l'article L.1413-1,

- **FIXE** à 16 le nombre de membres appelés à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux soit 8 représentants du SMADAIT et 8 représentants d'usagers et d'associations locales ;

- **PRECISE** que le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire (SMADAIT), Monsieur Bruno FENET, est membre de droit et préside cette commission ;

- **DESIGNE** ci-après les membres de la commission consultative des services publics locaux du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire (SMADAIT):

Madame Nathalie SAVATON
Monsieur Régis SALIC
Monsieur Etienne MARTEGOUTTE
Madame Cécile CHEVILLARD
Monsieur Pierre-Alain ROIRON
Madame Bethsabée HAAS
Monsieur Philippe FOURNIE
La Directrice Générale du CHRU de Tours ou son représentant
Le Président ou son représentant de l'UFC Que Choisir 37
Le Président ou son représentant de la délégation de l'APF France Handicap d'Indre-et-Loire
Le Président ou son représentant du Comité Régional Centre de la Fédération Française Aéronautique
Le Directeur ou son représentant de l'école de pilotage APA MERMOZ
Le Président ou son représentant d'Aéro Centre
Le Président ou son représentant ou son représentant de l'Association Touraine Hôtel
Le Président ou son représentant de l'Association des châteaux de la Loire

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (7 voix pour).

Acte exécutoire le 15 SEP. 2022 après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Bruno FENET

